

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 3 juillet 2017

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le troisième jour de juillet deux mille dix-sept (2017) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Monsieur Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

2017-07-156.2.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance régulière du 5 juin 2017
 - 3.2. Séance extraordinaire du 13 juin 2017
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
5. CORRESPONDANCES
 - 5.1. Ministère de l'Agriculture – Entrée en vigueur des nouvelles zones de culture protégées
 - 5.2. Fabrique Saint-Georges-de-Cacouna – Lettre de remerciement
 - 5.3. *Point annulé*
 - 5.4. Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent – Demande d'appui
 - 5.5. Défi Cyclo Expert – Autorisation de passage
 - 5.6. Parc de la municipalité – Demande citoyenne

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Revenu Québec – Résolution d'autorisation
 - 6.2. Café Resto Services – Offre de service
 - 6.3. Contrat de travail de la secrétaire municipale – Autorisation de signature
 - 6.4. Chambre des commerces de Rivière-du-Loup – Adhésion 2017-2018
 - 6.5. Commission du port de Gros-Cacouna – Nomination d'un(e) représentant(e) (*)
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Service incendie – Rapport de juin 2017
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 L'Union des jardiniers Botanix – Arrosage et entretien
 - 8.2 Employé municipal adjoint – Formation Espace clos
 - 8.3 Parc industriel – Demande de soumissions
9. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à l'ordre du jour
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1. Permis – Rapport mensuel de juin 2017
11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel de juin 2017
 - 11.2. CCU – Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2017
12. FINANCES
 - 12.1. Les Habitations Kakou / Société d'habitation – Autorisation de signature
 - 12.2. Société du parc côtier Kiskotuk – Renouvellement de l'aide financière 2017-2018
13. AFFAIRES JURIDIQUES
 - 13.1. *Règlement sur le code de déontologie des élus municipaux* – Présentation du projet
 - 13.2. Première Nation malécite de Viger – Autorisation de signature (*)
 - 13.3. Cour municipale commune – Avis de motion (*)
14. INFORMATIONS
 - 14.1. Prochaine réunion du conseil – 7 août 2017 à 19h30
15. AFFAIRES NOUVELLES
16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-07-157.3.1

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2017

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amour
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 5 juin 2017 soit adopté en sa forme et teneur.

2017-07-158.3.2

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2017

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 13 juin 2017 soit adopté en sa forme et teneur.

4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2017-07-159.4.1

4.1 Ratification des déboursés de juin 2017 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 30 mai au 26 juin 2017 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 163 896,09\$ à même le fonds général.

QUE madame Ghislaine Daris, mairesse et monsieur Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

5. CORRESPONDANCES

5.1 Ministère de l'Agriculture – Entrée en vigueur des nouvelles zones de culture protégées

Le gouvernement du Québec nous envoie une correspondance en ce qui a trait aux zones de cultures protégées (ZCP) pour la pomme de terre de semence en vertu de la *Loi sur la protection sanitaire des cultures*. Il nous informe que les modifications apportées ajoutent 5 municipalités à la ZCP du Bas-Saint-Laurent, dont celle de Cacouna.

5.2. Fabrique Saint-Georges-de-Cacouna – Lettre de remerciement

La fabrique de Cacouna nous exprime leur reconnaissance et nous remercie de notre appui financier dans le cadre de l'événement qui a souligné le départ du Père Gilles Frigon.

5.3 Ville d'Amqui – Demande d'appui

Point annulé.

2017-07-160.5.4.

5.4 Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent – Demande d'appui

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Cacouna demande au gouvernement du Québec que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;

QUE soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

2017-07-161.5.5.

5.5 Défi Cyclo Expert – Autorisation de passage

Les organisateurs de l'évènement « Défi Cyclo Expert » de la Fondation Jeunesse de la Côte Sud nous informe qu'ils passeront en vélo dans la municipalité le 30 septembre 2017 entre 9 h et 16 h.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le passage à vélo dans la municipalité de l'évènement « Défi Cyclo Expert » de la Fondation Jeunesse de la Côte Sud le 30 septembre 2017 entre 9 h et 16 h. Le conseil souhaite bonne chance dans la réalisation de ce défi.

2017-07-162.5.6

5.6. Parc de la municipalité – Demande citoyenne

Le directeur général dépose une correspondance signé par 22 citoyens du Domaine de l'Héritière en ce qui a trait à une proposition de nom pour le parc de leur secteur, situé le long de la rue Marc-Antoine.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de nom pour le parc déposé par les citoyens du secteur ;

QUE le parc situé le long de la rue Marc-Antoine soit désormais dénommé « Parc du Domaine de l'Héritière ».

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017-07-163.6.1.

6.1 Revenu Québec – Résolution d'autorisation

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amour
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE monsieur Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à consulter le dossier de la municipalité, pour toute les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

QU'il soit autorisé à effectuer l'inscription de la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;

QU'il soit autorisé à signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

QU'il soit autorisé à effectuer l'inscription de la municipalité à clicSÉQUR – Entreprise et à Mon dossier pour les entreprises;

QU'il soit autorisé à consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises;

QUE la municipalité accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il

dispose sur la municipalité et qui sont nécessaire à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

2017-07-164.6.2.

6.2 Café Resto Services – Offre de service

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité résilie le contrat de prêt d'équipement et d'achat de produits nécessaire à son opération avec l'authentique Pose Café inc., pour la cafetière du bureau municipal;

QUE la municipalité procède à l'achat d'une nouvelle cafetière pour le bureau municipal.

2017-07-165.6.3.

6.3 Contrat de travail de la secrétaire municipale – Autorisation de signature

ATTENDU QUE la municipalité a embauché Mme Angélika Veillette-Langlois pour occuper les fonctions de secrétaire administrative;

ATTENDU QUE Mme Angélika Veillette-Langlois a accepté d'occuper ces fonctions;

ATTENDU QUE les parties désirent consigner au présent contrat les conditions de travail de Mme Angélika Veillette-Langlois;

ATTENDU QUE le présent contrat n'a pas pour effet de limiter les droits, privilèges ou avantages prévus à la *Loi sur les normes du travail* (L.R.Q., c. N-1-1);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'offrir à madame Angélika Veillette Langlois, secrétaire administrative, le contrat de travail présenté;

QUE madame Ghislaine Daris mairesse et monsieur Cédric Gagnon directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat de travail avec l'employé concerné.

2017-07-166.6.4.

6.4 Chambre de commerce de Rivière-du-Loup – Adhésion 2017-2018

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le directeur général à renouveler l'adhésion de la municipalité à la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup pour l'année 2017-2018 et ce, au montant de 115,00\$ plus taxes;

DE NOMMER madame Ghislaine Daris, mairesse, représentant(e) votant(e) de la municipalité.

2017-07-167.6.5.

6.5 Commission du Port de Gros Cacouna – Nomination d'un(e) représentante(e)

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité nomme madame Suzanne Rhéaume, conseillère no. 6, représentante de la municipalité au sein de la Commission Régionale du Port de Gros-Cacouna.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Service incendie – Rapport de juin 2017

Dépôt du rapport du service incendie de juin 2017 pour information.

8. TRAVAUX PUBLICS

2017-07-168.8.1.

8.1 L'Union des jardiniers Botanix – Arrosage et entretien

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le directeur général à retenir les services de l'Union des Jardiniers Botanix pour l'arrosage et l'entretien des plates-bandes des enseignes de la municipalité au montant de 125,00\$ par semaine.

2017-07-169.8.2.

8.2 Employé municipal adjoint – Formation Espace clos

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le directeur général à inscrire l'employé municipal adjoint à la formation en espace clos qui aura lieu à Témiscouata-sur-le-Lac, du 4 au 5 juillet 2017 et ce au montant de 250,00\$;

DE DÉFRAYER à l'employé municipal adjoint les frais de déplacement selon la politique en vigueur.

2017-07-170.8.3.

8.3 Demande soumission – Rue Parc industriel

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le directeur général à demander des soumissions par invitations pour la construction de l'emprise de rue pour le Parc industriel de Cacouna.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Permis de construction et certificats d'autorisation – Rapport mensuel de juin 2017

Le rapport des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation du mois de juin 2017 sont déposés au conseil pour information générale.

2017-07-171.10.2

10.2 CCU – Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2017

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 3 juillet 2017.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amour
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du Comité consultatif en urbanisme du 3 juillet 2017 soit accepté tel que présent.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Loisirs Kakou – Rapport mensuel de juin 2017

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois de juin 2017 sont déposés au conseil pour information générale.

12. FINANCES

2017-07-172.12.1.

12.1 Les Habitations Kakou / Société d'habitation – Autorisation de signature

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a mis en œuvre des programmes de supplément au loyer aux termes d'ententes avec le gouvernement fédéral conclues en 1977 et 1979;

ATTENDU QUE ces ententes viennent à échéance, ce qui a pour conséquence la fin du financement des programmes de supplément au loyer;

ATTENDU QUE la cessation du versement de l'aide financière en vertu de ces programmes placerait les ménages qui en bénéficient dans une situation précaire;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société a notamment pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la *Loi*, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

ATTENDU QU'en vertu du cinquième alinéa de l'article 3.1 de la *Loi*, la Société peut, lorsque des circonstances exceptionnelles l'impose et avec l'autorisation du

gouvernement, mettre en place tout programme spécial ou apporter toute modification à un programme afin de tenir compte de ces circonstances exceptionnelles;

ATTENDU QU'en vertu de cet alinéa, les conditions et règles d'attribution prescrites par tout programme spécial ou par toute modification à un programme peuvent différer de celles prescrites aux règlements pris en vertu de la *Loi*;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a, par décret no. 638-2013 du 19 juin 2013, autorisé la mise en œuvre du Programme de supplément au loyer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte le contenu du protocole d'entente du Programme spécial de supplément au loyer;

QUE le conseil autorise l'organisme Les habitations Kakou à gérer le Programme spécial de supplément au loyer et confirmer l'engagement de la municipalité à défrayer dix pour cent (10%) du coût du supplément au loyer;

QUE le conseil autorise la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'entente du Programme spécial de supplément au loyer à intervenir entre les parties.

2017-07-173.12.2.

12.2 Société du parc côtier Kiskotuk – Renouvellement de l'aide financière 2017-2018

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance de la proposition de contribution financière de la MRC de Rivière-du-Loup au financement du projet de la Société du parc côtier Kiskotuk;

ATTENDU QUE cette proposition renouvelle l'offre de services de la Corporation Parc Bas-Saint-Laurent à la Société du parc côtier Kiskotuk pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;

ATTENDU QUE la demande représente une somme totale de 20 000\$;

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup a confirmé une contribution de 14 000\$;

ATTENDU QUE les municipalités de Cacouna et l'Isle-Verte pourraient participer d'une somme de 2 000\$ chacune;

ATTENDU QUE la municipalités de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs pourraient participer d'une somme de 1500\$;

ATTENDU QUE la Première Nation Malécite de Viger aurait une contribution de 1 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser 2 000\$ comme contribution à la Société du Parc Kiskotuk représentant sa portion de financement à sa gestion.

13. AFFAIRES JURIDIQUES

2017-07-174.13.1.

13.1 Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Présentation du projet

Présentation du projet de *Règlement modifiant le Règlement no. 68-13 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* par madame Suzanne Rhéaume, conseillère no. 6.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte le projet de *Règlement modifiant le Règlement no. 68-13 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* tel que présenté par madame Suzanne Rhéaume, conseillère.

2017-07-175.13.2

13.2 Entente Malécites – Autorisation de signature

ATTENDU QUE la Première Nation malécite de Viger s'est vue octroyé 0,7416 hectare de terre (lot 4 985 026 et 4 985 300) sur le territoire de la municipalité et ce, par le Gouverneur en conseil, sur recommandation de la ministre des Affaires autochtones et du Nord, à titre d'ajout à la réserve de Cacouna no. 22, le 30 septembre 2016;

ATTENDU QUE cet ajout de terre à la réserve de Cacouna no. 22 cause à la municipalité une perte de taxes foncières suite à son incapacité d'application des règlements municipaux sur cette partie de territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est prête à offrir les services municipaux, au besoin, sur ses lots, tel que stipulé dans la *Résolution 2014-03-68.4.11*;

ATTENDU QUE la municipalité est en accord pour conclure une entente avec la Première Nation malécite de Viger en ce qui a trait à une compensation tel que stipulé dans la résolution 2014-03-68.4.11;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité accepte l'accord sur les services municipaux avec la Première Nation malécite de Viger.

QUE la municipalité autorise la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

14. INFORMATIONS

14.1. Prochaine réunion du conseil – 7 août 2017 à 19h30

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1. Citer les bénévoles de la Saint-Jean Baptiste

Le conseil de la municipalité de Cacouna tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui ont participé à la fête de la Saint-Jean-Baptiste. Sans l'aide de ces personnes précieuses, l'événement n'aurait pas été un aussi grand succès.

15.2. Commission du Port de Gros Cacouna – Remerciement

Le conseil de la municipalité de Cacouna, ainsi que la mairesse, tient à remercier et à souligner l'implication de M. Gilles D'Amours, conseiller no. 1, pour son temps ainsi que son travail au sein de la Commission du Port de Gros Cacouna pendant les six (6) dernières années.

2017-07-176.15.3

15.3 Balançoire – Soumissions

Dépôt de deux (2) soumissions pour l'achat d'une balançoire pour le Parc du Domaine de l'Héritière :

- Module de jeux Profun : 1500,00\$ +taxes
- TechSport Équipement récréatif : 2515,06\$ + taxes

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le directeur général à procéder à l'achat d'une balançoire pour le Parc du Domaine de l'Héritière à Module de jeux Profun au montant de 1500,00\$ + taxes, et de payer les frais de transport en conséquence.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-07-177.15.3

17.1 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h50 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Ghislaine Daris
Mairesse

Cédrick Gagnon
Directeur général
